



## Réduire les terme d'un cdd

Par **Vanisensas**, le **09/07/2013** à **03:49**

Je suis actuellement en cdd a terme imprécis pour le remplacement d'un congé maternité. Je souhaiterais savoir si je peux me permettre de négocier avec mon employeur pour faire une demande de réduction de la fin de mon cdd et si cela me permettra d'avoir mes droit auprès du pole emploi. Cela fait maintenant 1 mois que je vais au travail le dos bloque pour cause d'un burn out et je ne veux pas me mettre en arrêt en attendant la fin de mon cdd car je ne sais pas quand est se qu'il va s'arrêterje sais que ça ne sera pas avant septembre octobre. Merci!

Par **Lag0**, le **09/07/2013** à **08:52**

Bonjour,  
Il est tout à fait possible, par accord amiable avec l'employeur, de rédiger un avenant au CDD pour en préciser le terme (terme pouvant être alors le jour même de la signature de l'avenant). Cette fin de CDD aura le même effet qu'une fin normale (si le CDD était arrivé à terme).

Par **Vanisensas**, le **09/07/2013** à **12:20**

Merci!!! Mais je voulais savoir aussi quand on fait un arrêt en accord commun j'entend 2 versions que cela ouvre les droit au chômage (certains disent y avoir eu) et d'autres disent qu'ils se sont fait avoir et se sont retrouvés sans rien!!!

Par **Lag0**, le **09/07/2013** à **18:27**

Relisez bien ce que j'ai écrit. Si l'employeur et vous même signez un avenant ramenant le terme du CDD à une date proche (le jour même sans problème), ce sera comme si le CDD était arrivé à son terme normal et vous aurez donc les mêmes droits.